

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MARS 2024 à 19H00**



**N°016/2024 – Parc du pôle socio-culturel : demande de subvention auprès de la région
Auvergne Rhône-Alpes**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 23 – Excusés avec Pouvoir : 2 – Excusé sans Pouvoir : 0
Absent : 0 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 6 mars, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 29 février 2024, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du projet de modernisation du parc du pôle socio-culturel, une réflexion a été menée par le groupe de travail issu de la commission éducation, enfance, jeunesse afin d'aménager le parc afin qu'il soit adapté et accessible à tous les publics. Cette réflexion a été étayée par les propositions formulées par un groupe de parents sollicité par le centre social Pôle Pyramide qui a été associé, en amont du projet. En outre, elle a été alimentée par les enseignements tirés d'une balade urbaine organisée par le CME-CMJ avec une habitante en situation de handicap pour ainsi mieux définir les aménagements à prévoir dans le centre-village pour faciliter les déplacements des personnes porteuses de handicap.

Ce parc étant situé idéalement au carrefour de plusieurs équipements publics fréquentés par les enfants, crèche, école, centre de loisirs, centre social, gymnase, médiathèque, mais également équipements sportifs, il était indispensable de penser ce projet de façon inclusive.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide relative à l'équipement et l'aménagement d'une aire de jeux inclusive.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-016-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024
Publication : 13/03/2024

Sur la base des montants des devis reçus des entreprises, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €	TAUX
Acquisition de jeux	17 700,00	RÉGION	15 000,00	36%
Installation des jeux et aménagement du parc avec sol souple	23 700,00	Sous-total subventions (%)		
		Fonds propres	26 200,00	64%
Totaux	41 400,00	Totaux	41 200,00	100%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de financement de l'opération de modernisation du parc du pôle socio-culturel

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-016-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/03/2024
Publication : 13/03/2024